

# ASSEMBLEE NATIONALE

2 juin 2005

---

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 25

présenté par  
M. Vanneste, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----

**APRES L'ARTICLE 5, insérer la division et l'intitulé suivants :**

« CHAPITRE II *Bis*.

« **Commission de la copie privée** »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, dans la structure du projet de loi, des deux amendements relatifs au calcul de la rémunération pour copie privée par la commission dite « de la copie privée », qui participent également de la transposition de la directive 2001/29.